

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'OFFICE SOCIAL

#### SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

##### PRÉSENTS :

Mme THILL-BIANCHI Rita, présidente  
M. ANZIL Giorgio,  
Mme SCHUMACHER Marie-Alix,  
M. WEALER Nico, membres

Mme LUZZI Fabiana, secrétaire

Le Conseil d'Administration de l'Office Social ;

##### Objet :

**Création d'un poste de Coordinateur financier et administratif, sous le régime de l'employé communal, appartenant à la catégorie A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif**

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 tel que modifiée ;

Vu la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la démission avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2025 de Madame Simone Loutsch, nommée le 19 avril 2021 (avis CC 30.4.21, app. MI 29.7.21 sous L/4697/21) aux fonctions de Directrice générale, sous le statut du fonctionnaire communal, catégorie A, groupe de traitement A1 (par mécanisme temporaire), sous-groupe éducatif et psychosocial ;

Considérant les 2 appels à candidatures consécutifs sur les plateformes informatiques de recrutement du secteur public, il s'avère difficile de recruter un fonctionnaire communal remplissant les conditions du poste à pourvoir ;

Considérant l'importance de transformer ce poste vacant en un poste sous le régime de l'employé communal groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif afin de le pourvoir dans le plus brefs délais et de garantir la continuité ainsi que le bon fonctionnement de l'Administration de l'Office social d'Esch-sur-Alzette ;

##### décide à l'unanimité

de créer un poste de Coordinateur financier et administratif, à raison de 40 heures par semaine, sous le régime de l'employé communal appartenant à la catégorie A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif et de supprimer par voie de conséquence le poste de fonctionnaire communal susmentionné.

La présente délibération est un acte soumis à une transmission obligatoire.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25.11.2025  
Pour expédition conforme,  
La présidente,



La secrétaire,

